

Auto-école Jacquot Auto-Moto
21, rue du général de Gaulle
10100 Romilly sur seine

PARCOURS DE FORMATION PERMIS BE

Vous allez apprendre à conduire avec un ensemble attelé dépendant de la catégorie BE du permis de conduire.

Le véhicule léger tracteur (PTAC inférieur à 3,5 tonnes) attelé d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750kg sans dépasser 3,5 tonnes. L'ensemble véhicule tracteur et remorque doivent avoir un poids compris entre 3500 kg et 7000 kg.

Parcours théorique

La première étape de la formation est l'obtention de l'ETG si ce dernier a plus de 5 ans. Pour réussir cet examen une application (Prépa code) est mis à votre disposition. Elle contient un grand nombre de séquences, de thèmes et de tests préparant au passage de l'examen. Il est possible d'utiliser cette application grâce à votre Smartphone et via un ordinateur.

Si vous le souhaitez et suivant vos éventuelles difficultés, vous pourrez être amené à suivre des cours sur des thématiques diverses qui répondront et améliorerons vos résultats.

Tout au long de votre formation théorique les formateurs suivront votre progression, grâce à l'application, et noterons les points faibles pour vous permettre de progresser dans les meilleurs conditions. Lors de vos séances de test d'entraînement au code, nous relèveront vos scores et lorsque votre niveau le permettra nous vous proposeront le passage à l'examen théorique général.

L'examen théorique

Nous vous proposerons plusieurs dates possibles pour le passage à l'examen, et suivant vos disponibilités nous vous inscrirons à une session. Pour l'inscription, nous vous demanderons (si vous souhaitez que nous effectuons les démarches pour vous) une carte bancaire afin de vous acquitté auprès du prestataire d'un montant de 30€. Une convocation vous sera remise sur laquelle vous retrouver l'heure et le jour et le lieu de l'épreuve ainsi qu'un identifiant et un mot de passe nécessaire au déverrouillage l'outil informatique sur lequel vous allez répondre au questionnaire, il vous sera demandé de vous présenter 20 minutes avant le début de l'examen afin de pouvoir contrôler l'identité de chaque candidat, de vous remettre le matériel nécessaire et vous en expliquer le fonctionnement.

Les séances peuvent être individuelles ou collective suivant le nombre de candidat inscrit sur la même session. Dans les deux cas de figure, une tablette et un casque audio personnel vous sera remis afin de vous isoler et ne pas à avoir à subir de pressions extérieurs. Il vous sera demandé de respecter toutes les consignes que l'ont vous communiquera ce jour.

La durée complète de l'épreuve est d'environ une heure.

N'oubliez surtout pas votre pièce d'identité en cours de validité et votre permis de conduire (si vous en posséder déjà un) ainsi que la convocation à l'examen qui vous à été remise.

Il est de notre devoir de vous rappeler que sans ces documents le passage de l'épreuve est impossible.

Le résultat est envoyé à l'auto-école par voie électronique (mail) si vous avez choisi de nous confier les démarches lors de votre inscription. Nous vous contacterons alors dès réception du résultat par téléphone ou mail à votre convenance.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera pendant ou après la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- hors circulation ;
- hors agglomération ;
- en agglomération
- la nuit (si le cas se présente).
- avec des conditions météo changeantes (si le cas se présente pluie neige verglas)

L'enseignement de la conduite sera articulé autour des quatre compétences du référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne.

La première compétence consiste à savoir maîtriser le maniement du deux-roues motorisé. Cette compétence se réalise hors circulation (le « plateau »). Les notions qui y seront enseignées seront pour commencer : connaître les bons comportements, le bon équipement du motard, les principales commandes et le tableau de bord du véhicule, le déplacement sans l'aide du moteur (aussi appelé la « poussette »), les démarrages et les arrêts (en déclivité ou sur le plat) ; le dosage de l'accélération et du frein à diverse allure, l'utilisation de la boîte de vitesse et de l'embrayage, savoir utiliser le regard pour avoir une bonne trajectoire et une bonne stabilité, savoir incliner la machine et enfin savoir réaliser un freinage d'urgence.

La deuxième compétence sera orientée sur l'appréhension de la route c'est-à-dire savoir détecter les différents indices utiles à la conduite qu'ils soient formels ou informels ainsi que les différentes signalisations surtout celles concernant les deux roues, savoir placer le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation pour tourner à gauche et à droite en agglomération, savoir adapter son allure en fonction des situations rencontrées, savoir identifier la présence d'une intersection et y reconnaître le régime de priorité que l'on doit y appliquer (stop, cédez le passage, priorité à droite) franchir les carrefours à sens giratoire et les rond points et pour finir savoir manœuvrer le véhicule pour le stationner ou s'arrêter et repartir en toute sécurité.

La troisième compétence vous amènera à savoir circuler dans des conditions plus difficiles et savoir partager la route avec les autres usagers. Il vous sera donc enseigné l'évaluation des distances de sécurité, les croisements et les dépassements, l'appréhension et le passage des virages de façon sécurisante hors agglomération, les comportements et la communication à adopter vis-à-vis des autres usagers de la route (piétons, les deux roues, les véhicules du groupe lourd et les véhicules prioritaires, la prise de voies d'insertion et de décélération et la circulation sur voie rapide et dans un trafic dense (pour cela nous serons amenés à nous rendre sur une plus grosse agglomération pour pouvoir traiter ses objectifs de formation), connaître les règles relatives à la circulation interfiles. Si les conditions se présentent vous pourrez être amenés à circuler dans des conditions météo changeantes (pluie, neige, brouillard, conduite de nuit) et enfin savoir comment appréhender la traversée d'un tunnel d'un pont ou autres ouvrages routiers (travaux par exemple).

La quatrième et dernière compétence consistera à pratiquer une conduite autonome sûre et la plus économique possible et respectueuse de l'environnement. Vous serez amené à effectuer un trajet en autonomie en suivant un itinéraire défini en pratiquant l'éco-conduite. Des notions les principaux facteurs de risques en deux roues vous seront expliqués ainsi que les comportements à adopter en cas d'accident. Suivant le modèle et l'équipement du véhicule sur lequel vous effectuerez vos leçons de conduite vous serez amené à utiliser le régulateur ou le limiteur de vitesse. Enfin des notions sur l'entretien et le dépannage du véhicule ainsi que les situations d'urgences vous seront expliqué.

Une fois les quatre compétences acquise, ce sont les formateurs qui vous ont suivi qui décideront si votre niveau est cohérent pour un passage à l'épreuve pratique du permis de conduire. Une date d'examen vous sera proposée en fonction des places attribuées à l'auto-école. Vos dernières leçons de conduite seront le plus possible rapprochées de la date de l'épreuve afin de vous y préparer au mieux et de vous y rendre le plus sereinement possible. Des examens blancs seront effectués pour vous mettre dans les conditions d'examen et diminuer au maximum l'effet « stress » de l'épreuve.

L'examen pratique

Le jour de l'examen, vous serez accompagné par un des formateurs de l'auto-école et vous conduirez le véhicule sur lequel vous avez effectué votre formation.

L'examen se décompose en deux phases.

Examen hors circulation (autrement appelé « le plateau »).

L'épreuve débute par le contrôle des documents d'identité (votre permis de conduire ainsi que votre carte d'identité) et également de votre équipement.

Vous devrez présenter à l'expert votre casque (l'étiquette d'homologation et les 4 dispositifs réfléchissant), votre blouson de moto, votre paire de gants (l'étiquette d'homologation) et votre paire de botte (botte ou demie botte).

L'épreuve hors circulation commence par le déplacement du véhicule sans l'aide du moteur. On vous demande de faire une marche avant puis une marche arrière le tout en passant dans une porte matérialisée par des plots.

L'épreuve continu avec un enchainement d'exercice combinant un parcours lent avec un temps minimum a respecté, plusieurs demi-tour dont un comprenant un arrêt tous a effectuer sur une largeur de maximum six mètres, un freinage d'urgence avec une allure minimale imposé de 50 km/h, un demi tour avec passager, un slalom avec une vitesse minimale imposée de 40 km/h, un évitement d'urgence avec une vitesse minimale imposée de 50 km/h.

L'ensemble du parcours est matérialisé par du marquage blanc (lignes continues et discontinues), des plots (orange et bleu) ainsi que des piquets.

Les critères de réussite vous seront expliqués lors de la formation sur piste.

Examen en circulation

La deuxième épreuve pratique se déroule en circulation à une date ultérieure au plateau. L'examen dure environ 40 minutes, vous êtes sur la moto, le formateur avec l'inspecteur vous suivront en voiture. Nous disposons d'une liaison radio afin de vous donner les consignes de direction et éventuellement des remarques sur des erreurs que vous pourriez commettre pendant votre prestation.

Vous serez amené à circuler en agglomération, hors agglomération, sur des voies rapides. Vous aurez également un arrêt et un redémarrage à effectué en toute sécurité. Durant votre parcours vous aurez une phase de conduite autonome d'environ 5 minutes en suivant un itinéraire par panneau ou bien en rejoignant un lieu connu.

A la fin de l'épreuve, l'expert remplit un bilan de compétence en respectant les textes et instructions réglementaires. La grille d'évaluation remplie par l'expert, vous attribue des points pour chaque compétence. L'évaluation est sur un total de 27 points et il vous faudra un minimum de 16 points sans commettre d'erreurs éliminatoires pour avoir un résultat favorable à l'épreuve.

En cas de réussite, un CEPC (Certificat d'Examen au Permis de Conduire) sera édité et sera consultable et imprimable sur le site : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire> 48 heures après l'examen (hors dimanche et jours fériés). Ce document sera votre permis provisoire (valable 4 mois) qui vous permettra de circuler sur le territoire national en attendant l'édition du titre définitif par les services préfectoraux.